

1^{er} JANVIER 2023

TARIFS

Conditions tarifaires applicables
aux produits et services spécifiques
réservés aux clients de Société Générale
Private Banking France



SOCIETE GENERALE
Private Banking

SOMMAIRE

SERVICE GESTION DE FORTUNE	2
INGÉNIERIE PATRIMONIALE	4
GESTION D'ACTIFS FINANCIERS	5
– Gestion sous mandat SG 29 Haussmann	5
– Conseil en investissement et arbitrage	6
– Conseil en investissement et arbitrage: Synoé	6
– Conseil en investissement et arbitrage: Gestion Conseillée	7
RÉCEPTION ET TRANSMISSION D'ORDRES(*)	8
DROITS DE GARDE	10
SUCCESSIONS	10
FINANCEMENTS ET ENGAGEMENTS	11

(*) Hors Conseil en investissement.

INTRODUCTION

Vous êtes client de Société Générale Private Banking France et bénéficiez à ce titre de produits et services spécifiques dont vous trouverez les principales conditions tarifaires dans les pages suivantes.

Si vous êtes client Banque Privée Crédit du Nord et rejoignez Société Générale Private Banking France, ces tarifs seront appliqués lors du transfert de vos avoirs et crédits éventuels à la date qui vous a été communiquée par courrier.

Les produits et services qui sont présentés dans cette brochure peuvent n'être accessibles que sous certaines conditions d'éligibilité. Les montants indiqués constituent des tarifs plafonds.

Cette brochure complète les « Conditions appliquées aux opérations bancaires » des particuliers d'une part, et des entreprises associations et acteurs de l'économie publique d'autre part. Ces brochures sont disponibles sur particuliers.sg.fr et entreprises.sg.fr.

Votre Banquier Privé est à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Les tarifs sont exprimés en € et indiqués TTC, lorsqu'ils sont soumis à la TVA, en tenant compte d'une TVA maximum au taux en vigueur de 20 %. Toute modification à la hausse ou à la baisse du taux de TVA en vigueur fera l'objet d'une mise à jour du tarif concerné. En outre, le montant de la TVA applicable pourra varier en fonction des règles de territorialité de la TVA déterminées par rapport à votre lieu de résidence.

Le contenu de ce document n'est pas destiné à fournir un conseil en investissement ou en assurance ni un quelconque autre service d'investissement, et ne constitue, de la part de Société Générale Private Banking, ni une offre, ni une recommandation personnalisée, ni un conseil en vue de l'achat ou de la souscription ou de la vente d'un service d'investissement ou du/des produit(s) visé(s), ni à investir dans la catégorie d'actifs mentionnée.

Les informations contenues dans ce document ne constituent pas un conseil juridique, fiscal ou comptable.

SERVICE GESTION DE FORTUNE

LE SERVICE GESTION DE FORTUNE VOUS OUVRE LES PORTES D'UN DISPOSITIF DÉDIÉ

Vous bénéficiez de l'accompagnement d'un Banquier Privé et d'un mode de gestion qui vous correspond.

Engagé à chaque instant à vos côtés, votre Banquier Privé construit avec vous une solution patrimoniale globale cohérente, en tenant compte des spécificités de votre situation personnelle et patrimoniale.

Il s'appuie sur une méthode exclusive de diagnostic pour évaluer votre situation, vous conseiller et vous accompagner dans vos choix d'investissement.

Il mobilise aussi l'ensemble des experts nécessaires à l'accomplissement de vos projets, tant au sein du groupe Société Générale qu'auprès de partenaires : gérants de portefeuille, conseillers en investissement, ingénieurs patrimoniaux et financiers.

Le Service Gestion de Fortune fait l'objet d'une commission forfaitaire de 1 000 € par an.

DANS LE CADRE DU SERVICE GESTION DE FORTUNE⁽¹⁾, VOUS AVEZ ACCÈS À :

- un accompagnement privilégié de votre Banquier Privé et de son Assistant(e) qui sont à vos côtés pour satisfaire l'ensemble de vos demandes,
- une société de gestion dédiée et une plate-forme de sélection de fonds en architecture ouverte (fonds traditionnels et fonds de gestion alternative, fonds labélisés ISR⁽²⁾...),
- notre offre sur mesure en matière d'immobilier, de produits structurés et de private equity,
- nos solutions de crédit adaptées à vos besoins (acquisition immobilière, avance patrimoniale),
- notre accompagnement dans l'art, le vin, la forêt et la philanthropie,
- notre sélection de produits et services issue des solutions du groupe Société Générale et de ses partenaires,
- une information régulière sur l'actualité économique, juridique, fiscale ainsi que sur nos nouvelles offres afin de vous permettre d'appréhender les enjeux clés et de prendre les bonnes décisions,
- des événements sur mesure : invitations à des conférences, programmes dédiés pour vous initier ou initier vos proches sur des thématiques choisies.

(1) Sous réserve de l'évaluation de l'adéquation et du caractère approprié du service d'investissement ou de l'instrument financier. Les produits et services qui y sont présentés peuvent n'être accessibles que sous certaines conditions d'éligibilité.

(2) ISR - Investissement socialement responsable.

ÊTRE CLIENT DE LA BANQUE PRIVÉE C'EST AUSSI :

■ Le meilleur de Société Générale en digital

Grâce à l'expertise digitale reconnue de Société Générale, vous bénéficiez de toutes les innovations technologiques disponibles sur nos espaces digitaux.

■ Un relevé de patrimoine financier trimestriel

Chaque trimestre vous bénéficiez d'un relevé patrimonial présentant, notamment, une synthèse globale des performances par mode de gestion et de détention.

■ Un ensemble de frais courants offerts :

- les virements européens et internationaux,
- les retraits d'espèce hors Union Européenne,
- le remplacement ou le renouvellement de votre carte bancaire,
- les frais de tenue de compte,
- les frais d'opposition sur chèque ou sur prélèvement,
- la réédition du code secret,
- les divers frais de courrier,
- etc.

Si vous souhaitez connaître l'exhaustivité de ces frais, contactez votre Banquier Privé.

Mon Patrimoine, une solution digitale de gestion de votre patrimoine

Accessible à tout moment depuis votre Espace Client Internet ou votre Appli SG, Mon Patrimoine permet de bénéficier d'une vision globale de vos actifs et passifs détenus chez Société Générale et dans d'autres établissements.

Une ressource documentaire juridique et fiscale « Informations patrimoniales » organisée par thème (exemple : succession, protection de la famille...) est disponible.

Cet espace est entièrement sécurisé et totalement confidentiel.

Dialogue & Allocation d'Actifs

Dialogue & Allocation d'Actifs (D&AA⁽¹⁾) vous permet de bénéficier d'un outil de pilotage de votre allocation d'actifs en simulant le comportement probable à 5 ans de votre patrimoine financier, à la hausse comme à la baisse.

Le D&AA est accessible depuis Mon Patrimoine.

Coach Financier

Coach Financier⁽²⁾ est une solution digitale innovante de conseil en arbitrage pour votre contrat d'assurance vie. Mis à votre disposition gracieusement, ce service regroupe notamment :

- une présentation digitale de votre contrat d'assurance vie détaillant la valorisation de vos avoirs, l'allocation de vos actifs, vos indicateurs de performance et de risque,
- un conseil en arbitrage reflétant nos convictions sur les marchés financiers et la position de nos stratégestes en cohérence avec votre profil de risque,
- des informations régulières sur les marchés financiers.

(1) La méthodologie D&AA a été établie à partir d'hypothèses élaborées par Société Générale. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

(2) Solution sous réserve d'éligibilité du client et du contrat. Hors frais d'arbitrage déterminés dans le cadre du contrat d'assurance vie du client.

INGÉNIERIE PATRIMONIALE

- Analyse et diagnostic
 - Évaluation des principaux impacts fiscaux (impôt sur le revenu, impôt sur la fortune immobilière, droits de succession, etc.)
 - Hiérarchisation de vos objectifs patrimoniaux
 - Aide à la restructuration et à l'organisation d'un patrimoine immobilier ou financier
- Suggestions patrimoniales au dirigeant lors de la cession et de la transmission de son entreprise.

Consultez votre Banquier Privé
pour toute demande.



GESTION D'ACTIFS FINANCIERS

GESTION SOUS MANDAT SG 29 HAUSSMANN⁽¹⁾⁽²⁾

Pour connaître les conditions d'accès à notre société de gestion SG 29 Haussmann, entièrement dédiée aux clients de Société Générale Private Banking, contactez votre Banquier Privé.

29 HAUSSMANN SIGNATURE ISR 

29 HAUSSMANN AVENIR

29 HAUSSMANN AVENIR SÉLECTION

GESTION SUR MESURE

ENVELOPPE ÉLIGIBLE⁽³⁾

Assurance vie et contrat de capitalisation CTO	Assurance vie et contrat de capitalisation CTO PEA	Assurance vie et contrat de capitalisation CTO PEA	Assurance vie et contrat de capitalisation CTO
--	--	--	--

UNIVERS D'INVESTISSEMENT

À partir de 250 000 €	À partir de 2 000 000 €	À partir de 3 000 000 €
Fonds gérés par le groupe Société Générale et fonds en architecture ouverte en délégation de gestion avec nos partenaires privilégiés		
A minima 90 % de fonds labellisés ISR	Architecture ouverte (fonds et ETF ⁽⁴⁾) sélectionnés par nos analystes Société Générale	
	Actions européennes en direct	Actions & obligations en direct
		Produits structurés Solutions de couverture (FCP dédiés) Solutions sur mesure intégrant des préférences clients spécifiques (ISR, thématiques...)

TARIFICATION⁽⁵⁾

0,60 %	0,85%	1,50%	Nous consulter
--------	-------	-------	----------------

MODE DE PRÉLÈVEMENT

Pour le mode de prélèvement de la commission de gestion : se référer aux Conditions Particulières.

- (1) Les produits et services présentés ici peuvent n'être accessibles que sous certaines conditions d'éligibilité.
- (2) Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en 2006, SG 29 Haussmann, filiale du groupe Société Générale, est la société de gestion dédiée à la gestion des avoirs de la clientèle privée de Société Générale Private Banking.
- (3) PEA : Plan d'épargne en Actions. Le plafond de versement est de 150 000 € sur un PEA et de 225 000 € sur un PEA-PME, sachant que l'ensemble des versements effectués sur les deux plans depuis leur ouverture ne peut excéder le plafond global de 225 000 €. CTO : Compte-Titres Ordinaire.
- (4) Un ETF (Exchange Traded Fund), également appelé tracker, est un fonds indiciel qui cherche à suivre le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse.
- (5) La tarification All-in comprend les commissions de gestion, les frais de transactions incluant les frais de Broker et les droits de garde hors frais de place (impôts de Bourse, taxes locales...).

CONSEIL EN INVESTISSEMENT ET ARBITRAGE⁽¹⁾

Investisseur actif, vous décidez de vos placements et de la manière de gérer votre portefeuille financier. Vous souhaitez néanmoins bénéficier d'une veille permanente sur les marchés et d'un conseil pour saisir les opportunités du moment.

Notre service de conseil en investissement et arbitrage vous fournit l'expertise dont vous avez besoin pour prendre vos décisions, tout en conservant la maîtrise de votre portefeuille.

Deux solutions vous sont proposées pour répondre au mieux à votre besoin :

- **Synoé**
- **Gestion Conseillée**

Pour connaître les conditions d'accès à ces solutions de conseil en investissement et arbitrage, contactez votre Banquier Privé.

CONSEIL EN INVESTISSEMENT ET ARBITRAGE : SYNOÉ

SYNOÉ

UNIVERS D'INVESTISSEMENT

Univers d'investissement de notre société de gestion SG 29 Haussmann
+
Univers d'investissement de la gamme Nouvelle Génération d'Épargne
(sociétés de gestion sélectionnées en architecture ouverte)
+
Univers des fonds sélectionnés pour Société Générale Private Banking en architecture ouverte

COMMISSION DE CONSEIL

De 0 à 1 000 K€ : 0,50 % TTC
Au-delà de 1 000 K€ : 0,40 % TTC

FRAIS D'ARBITRAGE

Offerts

MODE DE PRÉLÈVEMENT

Pour le mode de prélèvement de la commission de conseil : se référer aux Conditions Particulières.

Cette solution vous permet de recevoir régulièrement et de manière digitale (par SMS, e-mail ou notification) des conseils sur votre contrat d'assurance vie Sogécap⁽²⁾, adaptés à votre questionnaire d'évaluation profil investisseur.

Vous avez également accès à une équipe d'experts dédiés.

(1) Les produits et services ici présentés peuvent n'être accessibles que sous certaines conditions d'éligibilité.

(2) Société Générale Assurances est la marque commerciale de Sogécap - SA d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 €.

CONSEIL EN INVESTISSEMENT ET ARBITRAGE : GESTION CONSEILLÉE

ASSURANCE VIE	CTO/FAS ⁽¹⁾	PEA
UNIVERS D'INVESTISSEMENT		
Fonds en architecture ouverte + ETF + Produits structurés	Actions en direct + Obligations en direct + Fonds en architecture ouverte + ETF + Produits structurés	Actions ⁽²⁾ en direct + Fonds ⁽²⁾ en architecture ouverte + ETF ⁽²⁾
COMMISSION DE CONSEIL		
0,80 % TTC Minimum de perception 8 000 € TTC		
FRAIS DE TRANSACTION⁽³⁾⁽⁴⁾		
Les frais de transaction ne s'appliquent pas. Les arbitrages en assurance vie sont soumis aux frais d'arbitrage du contrat. Pour plus de précisions, voir la notice d'informations de votre contrat d'assurance vie.	Commission proportionnelle Ordre de Bourse : – Actions Euronext 0,70 % – Actions hors Euronext (frais de broker facturés en sus) 0,80 % – Obligations Euronext 0,40 % – Obligations hors Euronext 0,50 % Droits d'entrée OPC⁽¹⁾ : offerts⁽⁵⁾	Commission proportionnelle Ordre de Bourse : – Actions Euronext 0,70 % – Actions hors Euronext (frais de broker facturés en sus) 0,80 % Droits d'entrée OPC⁽¹⁾ : offerts⁽⁵⁾
MODE DE PRÉLÈVEMENT		
Pour le mode de prélèvement de la commission de conseil : se référer aux Conditions Particulières.		

Avec la Gestion Conseillée, un Gérant Conseil dédié vient compléter la relation avec votre Banquier Privé et se tient à votre disposition pour vous orienter dans vos allocations.

(1) CTO : Compte-titres ordinaire.
FAS : Fonds d'assurance spécialisé.
OPC : Organismes de placements collectifs.

(2) Éligibles au PEA.

(3) Hors frais de place (impôts de Bourse, taxes locales, TVA payée au broker...).

(4) Application du taux dès le 1^{er} euro. S'agissant d'un contrat d'assurance vie et d'un contrat de capitalisation, seule la part investie en unités de compte peut faire l'objet d'une convention de Conseil en arbitrage.

(5) Hors éventuels droits acquis à la Société de Gestion

RÉCEPTION ET TRANSMISSION D'ORDRES⁽¹⁾ SUR CTO, PEA OU PEA-PME⁽²⁾

Vous souhaitez gérer personnellement vos investissements et rester le seul décideur de vos placements.

ORDRE DE BOURSE

FRAIS DE TRANSACTION DES ORDRES PASSÉS SUR INTERNET⁽³⁾⁽⁵⁾

Commission proportionnelle	0 à 2 000 €	2 001 à 8 000 €	8 001 à 15 000 €	> 15 000 €
Actions/obligations Euronext	0,50 %	0,45 %	0,35 %	0,35 %
Actions/obligations hors Euronext	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %
Frais minimum par opération : <i>Pas de frais minimum pour les opérations sur PEA ou PEA-PME</i>				Euronext : 6 € US : 16 € Hors US : 40 €

FRAIS DE TRANSACTION DES ORDRES PASSÉS VIA VOTRE BANQUIER PRIVÉ⁽⁴⁾⁽⁵⁾

Commission proportionnelle	0 à 50 000 €	50 001 à 150 000 €	150 001 à 500 000 €	> 500 000 €
Actions Euronext	1 %	0,90 %	0,80 %	0,70 %
Actions hors Euronext <i>(frais de broker facturés en sus)</i>	1,10 %	0,95 %	0,95 %	0,80 %
Obligations Euronext/hors Euronext	0,60 %	0,50 %	0,40 %	0,40 %
Frais minimum par opération : <i>Pas de frais minimum pour les opérations sur PEA ou PEA-PME</i>				40 €

LE SERVICE BOURSE

Ensemble de services pour vous accompagner dans vos investissements en Bourse. Réduction de 30 % sur la Bourse Euronext (commission proportionnelle, minimum de perception) et réduction de 30 % sur les droits de garde pour les détenteurs du Service Bourse.

TARIFICATION :
14,50 € TTC
par mois.

(1) Hors Conseil en investissement et arbitrage.

(2) PEA-PME : plan d'épargne en actions destiné au financement des PME et ETI. Le plafond de versement sur un PEA est de 150 000 € et sur un PEA-PME est de 225 000 €, sachant que l'ensemble des versements effectués sur les deux plans depuis leur ouverture ne peut excéder le plafond global de 225 000 €.

(3) particuliers.sg.fr

(4) Hors OPC et comptes gérés, quel que soit le canal de passage d'ordre (téléphone, e-mail, mobile, agence).

(5) Hors frais de place (impôts de Bourse, taxes locales, TVA payée au broker...).

TRANSACTIONS SUR OPC⁽¹⁾ SÉLECTION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING

FRAIS DE TRANSACTION DES ORDRES PASSÉS SUR INTERNET⁽²⁾ ET VIA VOTRE BANQUIER PRIVÉ

<i>Droits d'entrée</i>	
Actions	2 %
Obligations	1 %
Monétaires	0 %

FRAIS DE TRANSACTION SUR LES FONDS DE LA GAMME NOUVELLE GÉNÉRATION D'ÉPARGNE

Ordres passés sur Internet ⁽²⁾	<i>Offerts</i>
Ordres passés via votre Banquier Privé	0,50 %

La liste des fonds de la gamme Nouvelle Génération d'Épargne est disponible sur le site : particuliers.sg.fr

AUTRES OPC⁽¹⁾

Variables selon indications renseignées dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur et/ou dans le prospectus

(1) OPC : Organismes de placements collectifs.

(2) particuliers.sg.fr

DROITS DE GARDE

Les droits de garde sont facturés une fois par an, en début d'année pour l'année en cours, sur la base de l'évaluation boursière des valeurs arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Chaque compte est débité des frais perçus par la banque pour la qualité et la sécurité des opérations de garde, et notamment pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Les taux sont dégressifs par tranche

Jusqu'à 50 000 €	0,30 %
De 50 001 € à 150 000 €	0,20 %
À partir de 150 001 €	0,10 %
Minimum de perception <i>(pas de frais minimum pour les opérations sur PEA ou PEA-PME)</i>	25 €

Sont exonérés de droits de garde :

- les clients de 18 à 29 ans,
- les titres gérés dans le cadre des prestations 29 Haussmann Signature, 29 Haussmann Avenir et 29 Haussmann Avenir Sélection,
- les FCP⁽¹⁾ gérés par SG 29 Haussmann,
- les actions et emprunts Société Générale, OPC gérés par les sociétés de gestion partenaires de Société Générale⁽²⁾, titres des sociétés privatisées pendant 18 mois, titres détenus par des clubs d'investissement Société Générale.

SUCCESSIONS

Notre équipe accompagne vos héritiers afin de préserver leurs intérêts.

Commission

Commission calculée sur la base des actifs détenus dans les livres de la banque, arrêtés au jour du décès, et perçue lors de la clôture des comptes relatifs à la succession : 0,42 % non-taxable.

Plafond	6 250 €
---------	---------

(1) FCP : Fonds Communs de Placement.

(2) OPC gérés par Société Générale Gestion et certains OPC gérés par Amundi, SG 29 Haussmann, Primonial.



FINANCEMENTS ET ENGAGEMENTS

COMMISSION D'ÉTUDE ET DE MONTAGE

■ Prêt personnel immobilier

0,30 % du montant financé, avec un minimum de perception de 1 000 €.

■ Découvert en Compte Spécial / Avance patrimoniale

0,30 % du montant du crédit avec un minimum de perception de 500 €.

■ Crédit structuré à moyen ou long terme

Selon la complexité du dossier, 0,30 % du montant financé avec un minimum de perception de 1 000 € (2 000 € pour les crédits aux sociétés).

■ Modification des modalités du crédit

Frais pour traitement spécifique donnant lieu à l'établissement d'un avenant ou d'une offre modificative : de 0,20 % à 1 % du montant du crédit en fonction de la complexité du dossier, avec un minimum de perception de 300 €.

■ Cautionnement et garantie à première demande

De 0,30 % à 1 % du montant de l'engagement, payable trimestriellement et d'avance, avec un minimum de perception de 500 €.

■ Cautionnement de représentation fiscale pour opération immobilière

1 % par an perçu en une seule fois à la délivrance du cautionnement, pour toute la durée de celle-ci.

■ Nantissement pour compte tiers

Attestation de nantissement : 750 €.

■ Autres opérations

Nous consulter.

Taux applicables : votre Banquier Privé se tient à votre disposition.

AVERTISSEMENT :

Le présent document, de nature publicitaire, n'a pas de valeur contractuelle. Son contenu n'est pas destiné à fournir un service d'investissement, il ne constitue ni un conseil en investissement ou une recommandation personnalisée sur un produit financier, ni un conseil ou une recommandation personnalisée en assurance, ni une sollicitation d'aucune sorte, ni un conseil juridique, comptable ou fiscal de la part de Société Générale Private Banking France.

Les informations contenues sont données à titre indicatif, peuvent être modifiées sans préavis, et visent à communiquer des éléments pouvant être utiles à une prise de décision. Les informations sur les performances passées éventuellement reproduites ne garantissent en aucun cas les performances futures. Société Générale Private Banking France ne s'engage ni à actualiser ni à modifier cette publication, qui peut devenir obsolète postérieurement à sa remise.

Avant toute souscription d'un service d'investissement, d'un produit financier ou d'un produit d'assurance, l'investisseur potentiel

- (i) doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du service ou produit envisagé (prospectus, règlement, statuts, document intitulé « informations clés pour l'investisseur », Term sheet, notice d'information, conditions contractuelles...), notamment celles liées aux risques associés ; et
- (ii) consulter ses conseils juridiques et fiscaux pour apprécier les conséquences juridiques et le traitement fiscal du produit ou service envisagé. Il est rappelé que la souscription d'un service d'investissement, d'un produit financier ou d'un produit d'assurance peut avoir des conséquences fiscales et Société Générale Private Banking France ne fournit pas de conseil fiscal. Son banquier privé est également à sa disposition pour lui fournir de plus amples informations, déterminer avec lui s'il est éligible au produit ou service envisagé qui peut être soumis à des conditions, et s'il répond à ses besoins.

En conséquence, Société Générale Private Banking France ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise par un investisseur sur la base des seules informations contenues dans ce document.

Les prévisions concernant les performances futures sont basées sur des hypothèses qui peuvent ne pas se concrétiser. Les scénarios présentés sont des estimations de performances futures, fondées sur des informations passées sur la manière dont la valeur d'un investissement varie et/ou sur les conditions de marché actuelles, et ne sont pas des indications exactes. Le rendement obtenu par des investisseurs sera amené à varier en fonction des performances du marché et de la durée de conservation de l'investissement par l'investisseur. Les performances futures peuvent être soumises à l'impôt, lequel dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et est susceptible de changer à l'avenir.

Pour une définition et description des risques plus complète, veuillez vous référer au prospectus du produit ou, le cas échéant, aux autres documents réglementaires (si applicable) avant toute décision d'investissement.

Dans le cas où ce document serait consulté par un non-résident fiscal français, il sera de sa responsabilité de s'assurer avec ses conseils juridiques et fiscaux, qu'il respecte les dispositions légales et réglementaires de la juridiction concernée. Cette publication n'est en aucune manière destinée à être diffusée aux États-Unis, ni à un résident fiscal américain, ni à une personne ou dans une juridiction pour laquelle une telle diffusion serait restreinte ou illégale.

Ce document est confidentiel, destiné exclusivement à la personne à laquelle il est remis, et ne peut être communiqué ni porté à la connaissance de tiers, ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de Société Générale Private Banking France.

Le groupe Société Générale maintient effective une organisation administrative prenant toutes les mesures nécessaires pour identifier, contrôler et gérer les conflits d'intérêts. À cet effet, Société Générale Private Banking France a mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts permettant de gérer et prévenir les conflits d'intérêts. Pour plus de détails, les clients de Société Générale Private Banking France peuvent se reporter à la politique de gestion des conflits d'intérêts disponible sur simple demande auprès de leur banquier privé.

Société Générale Private Banking France a également mis en place une politique de traitement des réclamations formulées par ses clients, disponible sur simple demande auprès de leur banquier privé ou sur le site Internet de Société Générale Private Banking France.

Le présent document est émis par Société Générale, banque française autorisée et supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 Place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09, sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (« BCE ») et enregistrée auprès de l'ORIAS en qualité d'intermédiaire en assurance sous le numéro 07 022 493, orias.fr. Société Générale est une société anonyme française au capital de 1 062 354 722,50 euros au 18 juillet 2022, dont le siège social est situé 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris, et dont le numéro d'identification unique est 552 120 222 R.C.S. Paris. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur www.privatebanking.societegenerale.com/.

Société Générale Private Banking est attentive à la protection de vos données personnelles et traite les informations qui lui sont confiées conformément à la réglementation en vigueur.

Si vous êtes déjà client de Société Générale Private Banking France, vous pouvez vous référer à la politique de protection des données personnelles disponible sur le site internet Société Générale Private Banking à cette adresse :

<https://www.privatebanking.societegenerale.com/fr/protection-donnees-personnelles/>.

Si vous n'êtes pas client de Société Générale Private Banking France, ces informations peuvent être traitées à des fins de prospection commerciale, dans le cadre de la réalisation d'animations et de communications commerciales. Elles pourront être conservées pour une durée de 5 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact que vous avez eu avec Société Générale Private Banking France.

À tout moment, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement et d'effacement de vos données. Vous pouvez également vous opposer à tout moment et sans frais, à ce que vos données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Pour exercer ces droits, merci de contacter notre Délégué à la Protection des Données :

- par courrier électronique : protectiondesdonnees@societegenerale.fr
- via la rubrique « contactez-nous » du site Société Générale Private Banking.

En cas de litige, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel.

Si vous ne souhaitez plus être contacté par e-mail, merci de vous rendre sur notre page Règlement Général sur la Protection des Données.

RETROUVEZ NOS IMPLANTATIONS RÉGIONALES SUR NOTRE SITE INTERNET

Pour toute réclamation concernant Société Générale Private Banking France, nous vous invitons tout d'abord à vous rapprocher de votre Banquier Privé. Si un désaccord persiste, vous pouvez nous contacter par e-mail à l'adresse suivante : fr-sgpb-relations-clients@socgen.com ou adresser un courrier à la Direction Commerciale de Société Générale Private Banking France au 29 boulevard Haussmann, CS 614, 75421 Paris Cedex 9.

Société Générale est une banque française autorisée et supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 Place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09, sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (BCE) et enregistrée auprès de l'ORIAS en qualité d'intermédiaire en assurance sous le numéro 07 022 493, orias.fr.

Nos productions imprimées sont éco-conçues, réalisées par des PME françaises, à base d'encre végétale sur des papiers issus de forêts gérées durablement, dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING FRANCE

29 BOULEVARD HAUSSMANN - 75009 PARIS - FRANCE

TÉL. : 01 53 43 87 00

www.privatebanking.societegenerale.fr

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 062 354 722,50 EUROS

AU 18 JUILLET 2022 - IMMATRICULÉE AU RCS DE PARIS

SOUS LE NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION 552 120 222

SIÈGE SOCIAL : 29 BOULEVARD HAUSSMANN 75009 PARIS